



**PROCES-VERBAL DE SEANCE
DE CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 30 avril 2024**

COMMUNE DE BOURNAND

Département de la Vienne (86)

Arrondissement de CHÂTELLERAULT

Canton de LOUDUN

En l'an deux mille vingt-quatre le trente avril à 19 heures, le Conseil Municipal de BOURNAND (Vienne), dûment convoqué en date du vingt-trois avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire à la salle BASILIC, sous la présidence de Mme CHAMPIGNY Patricia, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 8

Date de convocation du conseil municipal : 23/04/2024

Présents : Mme Patricia CHAMPIGNY, Mr Jean-Jacques BOURREAU, Mr Stéphane DELACOTE-VAULTIER, Mr Thierry d'HUEPPE, Mr Alexandre GERMAIN, Mme Christine MATTERA, Mme Nadia MONTEIL, Mme Marie-Christine VERLOMME

Absents excusés : Mme Marie-Françoise AUBERT, Mr Pascal LAFOIS, Mme Emilie GANDIER, Mr Benjamin MAILLET, Mme Audrey DUVERGER PRINET,

Pouvoirs : Mr Pascal LAFOIS donne pouvoir à Mme Christine MATTERA, Mme Audrey DUVERGER PRINET donne pouvoir à Mme Patricia CHAMPIGNY

Elle constate que le quorum est atteint.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été effectué à l'élection du secrétaire de séance, qui est chargé de la rédaction du procès-verbal de séance.

Mme Marie-Christine VERLOMME est désignée secrétaire de séance.

Madame la Maire ouvre la séance et reprend l'ordre du jour :

- 1/ Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 20 mars 2024
- 2/ Délégation de signature du Maire et adjoints
- 3/ Soregies : nouvelle offre électricité 100% Poitou'Vert
- 4/ Devis de Lestable Molisson pour la salle de motricité Lot 12 du marché de l'école
- 5/ Devis Millet pour travaux complémentaires du lot financier 2 Lot couverture pour le marché école - salle de motricité
- 6/ Devis RTL pour la reprise du réseau d'alimentation en électricité
- 7/ Devis Lestable Molisson pour travaux complémentaire du marché école pour complément du contrôle d'accès
- 8/ Point sur le Restaurant de Bournand
- 9/ Point sur les élections européennes du 9 juin 2024

- 👉 10/ Service de conseil en énergie partagé – convention cadre avec la Communauté de Commune du Pays Loudunais
- 👉 11/ Protection sociale complémentaire obligatoire au 1^{er} janvier 2025
- 👉 12/ Demande de subvention de l'école pour un séjour scolaire sur le thème du littoral et Mont Saint Michel – classe CM1 et CM2
- 👉 13/ Devis MAM pour la clôture et porte métallique
- 👉 14/ Devis aménagement de l'intérieur de l'école
- 👉 15/ Devis voirie Route du grand Ormeau à Lambray
- 👉 16/ Devis drapeaux

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 MARS 2024

Madame La Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont des remarques particulières à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 20 mars 2024. Le Conseil municipal valide à l'unanimité le procès-verbal du 20 mars 2024.

Délégation de signature du Maire et adjoints

Délibération 2024_04_01

Vu l'article L2122-22 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération portant sur les délégations consenties par le Conseil municipal au Maire ;

Le Conseil municipal autorise Madame la Maire à signer les devis et bons de commande (aussi bien en fonctionnement qu'en investissement) d'un montant inférieur à 3000 € TTC : toutes les validations de devis et bons de commande supérieurs à ce montant sont soumises à délibération.

Cette délégation est également donnée aux adjoints en cas d'empêchement du Maire.

Mme la Maire effectuera a posteriori, une information du Conseil Municipal.

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide à l'unanimité la délégation au Maire et aux adjoints, de signer les devis et bon de commande de moins de 3000 € TTC sans l'accord préalable du Conseil municipal.

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce Dossier.

Soregies : nouvelle offre électricité 100 % Poitou'Vert

Délibération 2024_04_02

Vu les articles L. 2122-1 et R.2122-8 du code de la commande publique,

Vu le code de l'Energie,

Vu la proposition de contrat de fourniture d'électricité à prix de marché « 100% Poitou'vert » de la SOREGIES,

et l'opportunité financière qu'elle représente,

Le Conseil Municipal valide par 8 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, la nouvelle offre électricité 100 % Poitou'Vert.

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce Dossier.

**DEVIS DE LESTABLE MOLISSON POUR LA SALLE DE MOTRICITE LOT12 DU
MARCHE ECOLE**

Délibération 2021_01_03

Mme la Maire propose au Conseil Municipal un devis de Lestable Molisson en complément du marché école

Pour le lot n° 12 - chauffage, ventilation pour un montant de 773.18 € HT

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide à l'unanimité le devis de Lestable Molisson pour 773.18 € HT

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

**DEVIS MILLET POUR TRAVAUX COMPLEMENTAIRE DU LOT FINANCIER 2
SALLE DE MOTRICITE (MARCHE ECOLE)**

Délibération 2021_01_04

Mme la Maire propose au Conseil Municipal un devis de la SARL MILLET pour le lot financier n° 2 marché, pour des travaux complémentaires sur le lot couverture de la salle de motricité.

Un devis pour un montant de 1622.00 € HT pour la réparation de gouttière, tuyau de descente, rive et pose de chatière

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide à l'unanimité le devis de la SARL MILLET pour un montant de 1622.00 € HT

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

DEVIS RTL POUR LA REPRISE DU RESEAU D'ALIMENTATION EN ELECTRICITE

Délibération 2021_01_05

Mme la Maire propose au Conseil Municipal un devis de RTL pour la reprise du réseau d'alimentation en électricité pour un montant de 790 € HT suite extension de l'école de Bournand.

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide à l'unanimité le devis de RTL pour un montant de 790 € HT.

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

DEVIS LESTABLE MOLISSON POUR TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DU MARCHE ECOLE

Délibération 2024_04_06

Mme la Maire propose au Conseil Municipal des devis de Lestable Molisson pour travaux complémentaires du marché école de Bournand :

1 / Devis pour le lot financier n° 1 : salle de motricité, devis pour un montant de 501.78 € HT pour la reprise câblage en façade derrière le tableau électrique pour pose charpente et remplacement luminaire étanche dans sanitaire

2 / Devis pour le lot financier n° 1 : salles de classes et préau, pour un montant de 2394.72 € HT, pour le lecteur de badge, bouton presseur et câblage de l'ensemble

3 / Devis pour le lot financier n° 1 : salle de classes et préau, pour un montant de 266.39 € HT, pour la goulotte équipée de 10 prises de courants pour recharge portable et câblage de l'ensemble

4 / Devis pour le lot financier 2 : réfectoire, pour un montant de 903.79 € HT pour le contrôle d'accès, lecteur de badge, bouton presseur, badge et programmation et mise en service.

5 / Devis pour le lot financier 2 : réfectoire, pour un montant de 1137.59 € HT pour le contrôle d'accès, lecteur de badge, bouton presseur, badge et programmation et mise en service.

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide par 8 voix POUR et 2 ABSTENTIONS les devis n° 1, 3, 4 et 5 de Lestable Molission et propose pour le devis n°2 la suppression des badges pour un montant de 97.50 € donc valide montant total de 2394.72 € HT pour ce devis.

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

POINT SUR LE RESTAURANT DE BOURNAND

Rapporteur : Jean-Jacques BOURREAU

Information sur le restaurant de Bournand.

POINT SUR LES ELECTIONS EUROPEENNES LE 09 JUIN 2024

Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin de 8h à 18h.

Ci-joint le tableau des permanences à compléter.

Service de conseil en énergie partagé – convention cadre avec la Communauté de Commune du Pays Loudunais

Délibération 2021_01_07

Vu la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Loudunais ;

Vu la délibération BC-2023-01-004 du 17 janvier 2023 approuvant la convention de partenariat entre le syndicat Energies Vienne et les communautés de communes de la Vienne, dont la CCPL ;

Vu la délibération CC-2023-04-089 du 04 avril 2023 du Pays Loudunais approuvant la convention de partenariat pour le service mutualisé en « conseil en énergie partagé » (CEP)

Considérant que la Communauté propose un cadre de partenariat avec la commune, lui permettant de disposer d'un « conseil en énergie partagé » en temps partagé (CEP) et de l'outil de gestion de suivi des consommations ;

Propose une convention qui a pour but de définir les conditions matérielles et financières en vertu desquelles la commune bénéficie du service de conseil en énergie partagé.

Convention ci-jointe

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide à l'unanimité la convention-cadre avec la Communauté de Commune du Pays Loudunais.

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

Protection sociale complémentaire obligatoire au 1^{er} janvier 2025

Délibération 2021_01_08

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – RISQUE PREVOYANCE

Mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne

Vu les articles L.827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les 4 arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'Accord Collectif National du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux,

Vu l'avis du Comité Social Territorial pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité.

La Maire rappelle au Conseil que la réforme de la protection sociale complémentaire rend obligatoire la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque prévoyance de leurs agents à compter **du 1^{er} janvier 2025**.

Les garanties de protection sociale complémentaire, communément appelées prévoyance, sont destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès.

Aux termes de l'article L.827-7 du Code Général de la Fonction Publique, les centres de gestion concluent une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Par conséquent, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne lance en 2024 une procédure de marché public afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance. Il propose aux communes et établissements publics intéressés de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par la présente délibération.

Le Centre de Gestion de la Vienne proposera une convention de participation à adhésion facultative dans le domaine de la prévoyance pour un début d'exécution du marché au 1^{er} janvier 2025.

Les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités ayant donné mandat qui seront amenées à les présenter à leur organe délibérant et à déterminer les taux de participation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valide à l'unanimité et :

- **DECIDENT** de se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de Gestion de la Vienne prévoit de conclure conformément à l'article 25-1 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021.
- **DONNENT MANDAT** au Centre de Gestion de la Vienne pour lancer la consultation nécessaire à la conclusion de la convention de participation.
- **AUTORISENT le Maire** à effectuer tout acte en conséquence.

Demande de subvention de l'école pour un séjour scolaire sur le thème du littoral et Mont Saint Michel – classe CM1 et CM2

Délibération 2021_04_09

Mme la Maire expose aux membres du Conseil municipal une demande de subvention de la Directrice d'école de vézières, pour un séjour scolaire pour les classes de CM1 et CM2 du 27 au 31 mai 2024.

Ci-joint lettre de la Directrice.

Il est demandé une subvention de 55 € par enfant habitant la commune de Bournand, soit un montant total de 990 € (18 élèves)

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide à l'unanimité la demande de subvention de l'école de vézières pour un montant de 990 €.

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

Devis MAM pour la clôture et porte métallique

Délibération 2024_01_10

Retire et remplace le devis de Beun Habitat pour un montant de 2 621.33 € HT sur la délibération n° 2024_01_01 suite modification suite ajout réalisation d'une clôture métallique.

Mme La Maire précise qu'il y a lieu de retirer ce devis concernant le portillon suite à des modification à apporter comme suit :

Réalisation d'une clôture métallique au sol et porte métallique pour un montant de 6 375.66 € HT

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide à l'unanimité le devis de Beun Habitat pour un montant de 6 375.66 € HT

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

DEVIS AMENAGEMENT DE L'INTERIEUR DE L'ECOLE PRIMAIRE

Délibération 2024_01_11

Mme la Maire propose aux Membres Conseil Municipal un devis de l'entreprise PIPELIER pour l'aménagement intérieur de l'école pour un montant de 13 230 € HT

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide à l'unanimité le devis de PIPELIER, pour un montant de 13 230 € HT

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

DEVIS VOIRIE ROUTE DU GRAND ORMEAU A LAMBRAY

Mme la Maire propose au Conseil Municipal des devis de voirie pour la route du Grand Ormeau.

Mme la Maire précise que le devis sera partagé en deux avec la commune de Lerné.

Devis de RTL pour un montant de 37 455.75 € HT

Devis de GONORD pour un montant de 50 500.25 € HT

Devis de TPPL pour un montant de 38 694.40 € HT

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide à l'unanimité le devis de RTL pour un montant de 37 455.75 € HT à diviser par deux avec la commune de Lerné.

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

Devis Drapeaux

Délibération 2021_01_13

Mme la Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de changer les drapeaux de la Mairie et acquisition pour l'école de Bournand.

Que le montant du devis de DOUBLET.FR s'élève à 950 € HT

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal propose :

1 drapeau en moins, pas de drapeau européen. Le montant du devis est donc recalculé comme suit : $950 \text{ €} - 149 \text{ €} - 47 \text{ €} = 754 \text{ € HT}$

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le devis de DOUBLET.fr à 754 € HT

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

MADAME LA MAIRE CLOT LA SEANCE 21H53

Fait et délibéré les heures, jour, mois et an susdit.

La secrétaire de séance

Mme Marie-Christine VERLOMME



La Maire

Mme Patricia CHAMPIGNY

